

**ASSOCIATION POUR
LE DEVELOPPEMENT LOCAL
ADL- Rabat**

**CONTRIBUTION DE L'ADLR
AU DEVELOPPEMENT LOCAL**

Octobre 2006

SOMMAIRE

CONTRIBUTION DE L'ADLR AU DEVELOPPEMENT LOCAL

OBJECTIFS

1- MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE TERRITORIALE

2- ACCOMPAGNEMENT DE PROGRAMMES ET DE PROJETS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE TERRITORIALE

3- RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES COMPETENCES

CONTRIBUTION DE L'ADL-RABAT AU DEVELOPPEMENT LOCAL

OBJECTIF GENERAL : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres dans une optique de développement humain.

TROIS OBJECTIFS SPECIFIQUES :

1. Contribution à la mise en œuvre du développement local intégré et participatif dans un cadre territorial concerté.
2. Accompagnement des programmes et projets dans le cadre d'une approche territoriale.
3. Contribution au renforcement des capacités institutionnelles et des compétences des acteurs sociaux (populations locales, associations, coopératives, membres et employés de collectivités locales, micro-entreprises)

RESULTATS ESCOMPTEES A MOYEN TERME

- Les populations sont organisées en comités informels, associations, coopératives, groupements d'intérêt économique, entreprises.
- Les institutions et entreprises créées gèrent directement les actions de développement local et s'assurent des moyens organisationnels et financiers de leur pérennisation en partenariat avec leur environnement institutionnel (collectivités locales, Administrations...).

OBJECTIF 1 : MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE TERRITORIALE

1.1. JUSTIFICATIFS ET CADRE CONCEPTUEL RELATIFS AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Définition : On entendra par «développement territorial» la conduite d'actions intersectorielles de développement sur un espace identifié par l'ensemble des acteurs concernés qui s'engagent à agir ensemble en partenariat. Les notions de participation, de subsidiarité et de contractualisation sont à la base de l'approche.
- Expérience de l'ADL-Rabat de conduite de projets de développement local depuis 1992 au niveau infra communal et préparation d'associations locales à des actions au niveau communal (2001-04).
- Contexte actuel favorable à l'approche territoriale et au développement humain dont la pertinence est reconnue aujourd'hui par les divers acteurs concernés : organisations internationales, Unions régionales, Etats, Administrations, collectivités locales, associations...L'INDH (Initiative nationale de développement humain) en est la meilleure illustration.
- L'ADL s'inscrit dans le cadre d'une approche territoriale à mettre en œuvre de manière progressive à l'échelle infra communale, communale ou intercommunale (groupement de communes au niveau d'un caïdat par exemple ou d'un cercle ; les agglomérations et centres urbains étant pris en compte dans leur environnement en tant qu'entités propres).

Le choix de l'ADL répond à 4 critères essentiels :

- **Une échelle spatiale adéquate**, arrêtée dans un cadre partenarial par l'ensemble des acteurs concernés, compatible avec les plans et schémas d'aménagement, de

développement, de conservation des ressources à échelle plus large (plans et schémas nationaux, régionaux, provinciaux, communaux) et visant des horizons relativement éloignés (moyen et long terme).

- **Une échelle adaptée aux possibilités locales** (humaines, techniques et financières) de réalisation de programmes et de projets à court terme.
- **La possibilité de mobilisation rapide de moyens** par l'ensemble des acteurs concernés, les moyens propres au niveau local (collectivités locales, communautés d'habitants...) et ceux fournis par l'Etat, la coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée, les ONG et autres acteurs.
- **La contractualisation des actions** par l'ensemble des acteurs concernés et **un suivi-évaluation institutionnalisé** (comités de pilotage, de suivi, veille...)

L'approche territoriale suppose -et c'est son apport essentiel- **la participation citoyenne à une œuvre commune de l'ensemble des acteurs concernés** : les populations, l'Etat, l'Administration, les collectivités locales, la société civile, les entreprises privées, la communauté scientifique,... Elle contribue de la sorte à donner un contenu tangible à la dynamique de l'initiative locale, de la décentralisation et de la déconcentration, et de la construction d'un avenir commun.

Il est bien entendu que la démarche d'ensemble est **progressive**. Il s'agit d'un processus de concertation ininterrompu fondé sur l'adhésion volontaire de chaque acteur concerné.

1.2. SCHEMA DE DEROULEMENT DE L'APPROCHE TERRITORIALE (Cadre logique à adapter aux situations locales et à l'objet de l'intervention).

PHASE 1 : Identification et sensibilisation des acteurs

- **Concertation entre acteurs et accord sur l'échelle spatiale** des interventions et sur leur mode d'organisation.
- **Définition des apports de chaque acteur**, du mode d'organisation du processus de développement territorial (organes de pilotage, de suivi, de contrôle ; calendrier ; modalités de validation de chaque phase ; organisation financière et comptable...)
- **Accord des acteurs sur les termes de référence** relatifs au déroulement du processus, à son suivi et à son évaluation.
- **Contractualisation** entre les partenaires.

PHASE 2 : Etat des lieux et recommandations

- Diagnostic sur la base d'études, collecte de données, méthodes et techniques participatives rapides d'investigation, ateliers de concertation... Identification des besoins et des problèmes.
- Validation du diagnostic, des enseignements, conclusions et recommandations (atelier des acteurs et validation par un comité de pilotage)

PHASE 3 : Planification stratégique

- Scénarios de prospective territoriale
- Planification stratégique (hiérarchisation des objectifs, résultats, activités, moyens, indicateurs de succès) dans le cadre d'ateliers
- Validation de la planification

PHASE 4 : Plan et programme opérationnels

- Etablissement du plan (précisions de calendrier, moyens humains, matériels, financiers par acteur)
- Etablissement du tableau de bord de suivi des actions
- Validation

PHASE 5 : Suivi-évaluation

1.3. MODALITES DE CONDUITE DE L'APPROCHE TERRITORIALE

- Equipe de travail : aménagistes, économistes, sociologues, anthropologues et autres profils compétents en matière d'approches participatives du développement local.
- Concours ponctuel de spécialistes le cas échéant.
- Participation des acteurs concernés, dont les secteurs publics (Plan, Aménagement du Territoire, Agence urbaine, Développement agricole et rural, Eaux et Forêts...).

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNEMENT DE PROGRAMMES ET DE PROJETS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE TERRITORIALE

1- EXPERIENCE DE L'ADL-Rabat (depuis 1992)

- Conduite directe des projets intégrés Tanant I, II et III depuis 1992 (CR Tanant, A. Taguella, Tabia).
- Appui à l'organisation de la population : comités villageois informels, associations (agriculture, eau, électrification -photovoltaïque), coopérative agricole, coopérative de motoculture, coopérative d'enseignement.
- Appui à la constitution de 16 nouvelles associations dans les CR A. Taguella et Tanant (2002-04) dans l'optique de l'approche territoriale, et au montage de projets de 10 parmi elles.
- Partenariat avec divers départements dans la conduite d'actions sectorielles : agriculture, élevage, AEP, alphabétisation, ENF, Entraide nationale, Santé (Voir annexe).
- Management d'actions de formation de cadres associatifs, de cadres communaux et des agriculteurs- hommes et femmes (Voir doc. Réalisations de l'ADLR).
- Suivi-évaluation.

2- CHAMPS POSSIBLES DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Poursuite à partir de 2005, de l'accompagnement du projet Tanant suite à un transfert de prérogatives à 3 associations (Aït Maten de Bouhrazen, Abaïnou et Ouanessour) et à la coopérative agricole de Bouhrazen.
- Extension de l'accompagnement aux autres associations créées au sein des communes d'Aït Taguella et de Tanant (total de 19 associations)
- L'accompagnement sera mis en œuvre aux diverses phases des projets et concerne en particulier les opérations suivantes :
 - o Identification des besoins et des problèmes relatifs au territoire et aux acteurs concernés.
 - o Analyse des capacités et des compétences des acteurs.

- Montage de projet.
- Planification par objectif.
- Réorientation éventuelle des actions.
- Montages organisationnels internes au projet et relationnels (organisation de la population, relations avec l'environnement institutionnel, partenariat)
- Suivi administratif et comptable.
- Appui à la contractualisation entre parties prenantes.
- Suivi-évaluation.

3- MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de l'ADL-Rabat est ajusté à ses possibilités propres en termes de ressources humaines et de compétences. Dans les cas d'externalisation d'opérations, l'ADL peut en assurer l'organisation et la supervision.

OBJECTIF 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES COMPETENCES

1- EXPERIENCE DE L'ADL-Rabat (depuis 1992)

- Identification et analyse des besoins et des problèmes en termes sociaux et institutionnels
- Contribution à l'établissement de plans de formation
- Prospective territoriale – scénarii et choix consensuel du scénario approprié
- Planification par objectif
- Montages organisationnels internes aux associations et aux populations et relationnels (avec l'environnement institutionnel)
- Procédures de suivi administratif et comptable
- Post-formation et identification des besoins de recyclage
- Développement organisationnel
- Suivi-évaluation

2- CONTRIBUTION DE L'ADL-Rabat

Le rôle essentiel attendu de l'ADL-Rabat est de manager le processus de renforcement des capacités et des compétences, tout en contribuant à l'établissement des termes de référence des diverses interventions, à l'identification des besoins de renforcement des capacités et des compétences, à l'élaboration de plans de formation et à l'organisation des activités de post-formation

3- DOMAINES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES COMPETENCES

Il s'agit de domaines classiques. Devraient être privilégiés en particulier au profit des cadres associatifs, des collectivités locales et des micro-entreprises :

Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs : communautés locales, élus locaux, associations locales, associations professionnelles, coopératives, comités locaux informels, micro-entreprises.

- Eléments de droit public et de droit privé : décentralisation, déconcentration, collectivités locales, société civile, communautés locales, organisations formelles et informelles
- Aperçu sur l'évolution des approches du développement local
- Développement organisationnel
- Management des ressources humaines
- Travail d'équipe et processus de décision et de suivi
- Dynamique territoires-acteurs
- Communication institutionnelle
- Gestion des conflits et négociation
- Processus d'établissement de partenariats
- Elaboration de plaidoyers
- Elaboration de requêtes d'appui technique et financier

Renforcement des compétences individuelles :

- Principes de base de l'approche territoriale et modalités d'application
- Identification et formulation de projets
- Méthodes et techniques de diagnostic rapide
- Elaboration et conditions d'application d'un procédurier de management des ressources humaines
- Idem pour la gestion financière et comptable
- Communication interpersonnelle et institutionnelle
- Organisation du développement local : organisation de la population, des partenariats entre acteurs...
- Approche genre
- Suivi-évaluation
- Suivi post-formation

4- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DES COMPETENCES

- Accorder une importance stratégique à l'analyse des besoins, passage obligé pour la conception de plans d'intervention. La demande prime l'offre.
- Considérer les interventions comme actions de conseil-formation-accompagnement fondées sur des principes andragogiques.
- Etablir régulièrement le bilan des actions menées durant les inter séances de formation et en tirer les enseignements
- Accorder une importance stratégique aux post-formations et aux recyclages fondés sur l'actualisation de l'analyse des besoins.
- Préparation, organisation et suivi de l'ensemble du processus à ses diverses étapes.